

Commissariat aux actifs de Propriété Intellectuelle (PI) : nécessité de légaliser la nomination d'auditeurs/évaluateurs de PI

Alain KAISER,
Associé
Cabinet FIDAL INNOVATION

Auteur de
« L'évaluation des droits de propriété industrielle »
Gualino Edition 2004

La montée croissante des actifs incorporels et leur importance grandissante dans les comptes sociaux rend nécessaire la nomination de Commissaires indépendants chargés d'auditer et d'évaluer les actifs de propriété intellectuelle afin d'éviter les risques qu'encourent tous les partenaires de l'entreprise du fait de l'absence totale d'information sur les montants et les risques concernant ces actifs.

Les entreprises du CAC 40 ont aujourd'hui un montant d'actifs incorporels qui dépasse souvent celui des capitaux propres. Aucun rapport financier ne donne des détails sur ces actifs incorporels.

Les brevets, marques, droits d'auteur, logiciels, les savoir-faire constituent l'essentiel de ces incorporels, et ils sont aussi des sources de revenus importants pour les entreprises et aujourd'hui au premier rang des richesses économiques.

Les incorporels constituent 99% de la capitalisation boursière de Microsoft et elle est ignorée dans les rapports financiers.

Face à ce vide immense, les investisseurs ont imposés à IBM la publication de ses revenus tirés de sa propriété industrielle et la loi au Danemark impose de publier un rapport sur les actifs incorporels des sociétés cotées. Les capitaux risqueurs demandent désormais des audits de propriété industrielle avant d'investir.

Professionnels indépendants spécialisés, les conseils en propriété industrielle sont seuls capables de mener un audit de PI et de produire un rapport complétant le rapport des Commissaires aux comptes.

Légaliser l'audit et l'évaluation de la Propriété Industrielle assurera seule la possibilité de respecter

l'image fidèle et la sécurité des partenaires des entreprises salariés, investisseurs, banquiers, organismes sociaux, états, fournisseurs... Seule une profession indépendante garantira l'exactitude et la qualité des informations pertinentes concernant les actifs incorporels.